

STAR (SUMA)

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle
Santé	2	2	None Required
Risque d'incendie	0	0	
Réactivité	0	0	

Numéro de révision: 5

Date de révision: 2004-12-13

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: STAR (SUMA)

MSDS #: 364100668001

Code du produit: 364100668001

Utilisation recommandée: Pas d'information disponible

Producteur, importateur, fournisseur:

US Headquarters JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th St. Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: 1-888-352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversey.com	Canadian Headquarters JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131
---	--

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

ATTENTION. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LES YEUX .

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation.

Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation .

Contact avec les yeux: Irrite modérément les yeux.

Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

Ingestion: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Sodium 2-(2-dodecyloxyethoxy)ethyl sulphate	3088-31-1	5 - 10%	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Acide sulfonique de benzene dodécylrique	68584-22-5	10 - 20%	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Acide sulfurique	7664-93-9	0.1 - 1.5%	2140 mg/kg (rat)	Non disponible	510 mg/m ³ /2H (rat)

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau . Si l'irritation persiste, consulter un médecin .

Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau . Si l'irritation persiste, consulter un médecin .

Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin .

Ingestion: Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin .

Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Non applicable

Dangers spécifiques: Non applicable

Risques Inhabituels Aucun à notre connaissance

Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuel
Méthodes de nettoyage: Eviter que le produit arrive dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .

Stockage:
Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée .

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Protection des mains: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Protection de la peau et du corps: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Acide sulfurique	7664-93-9	0.2 mg/m ³ (TWA)	1 mg/m ³ (TWA)	

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Indéterminé
Couleur: Vert
Odeur: Douce Caractéristique
Densité: 1.03 g/cc
Dilution pH: 6.0-7.0
Masse volumique apparente: Pas d'information disponible
Densité gazeuse: Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible
Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible
Viscosité: Pas d'information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

Aspect: liquide
Point/intervalle d'ébullition: 215 (°F)101.6 (°C)
Point/intervalle de fusion: indéterminé
pH: 5.1-6.5
Densité: 1.03 g/ml
Température de décomposition: indéterminé
Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible
Solubilité: soluble
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0
Point d'éclair: Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂) . Dioxyde de soufre . Sulfure d' hydrogène .
Matières à éviter: Inconnu .

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë
Information sur les composants: ORALE , Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg. . Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu
effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDSL) .

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Acide sulfonique de benzène alkylique linéaire	68584-22-5	-	-	-	-	-	-
Acide sulfurique	7664-93-9	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Cocamide diéthanolamine	68603-42-9	-	-	-	-	-	-
Sodium 2-(2-dodecyloxyethoxy)ethyl sulphate	3088-31-1	-	-	-	-	-	-
Magnesium sulfate heptahydrate	10034-99-8	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
Acide sulfurique	7664-93-9	0.1 - 1.5%	1000	1000	Listed.

SARA 311/312 Hazard Categories

Immédiat

Yes

Canada

WHMIS: D2B Matières toxiques.



Composants	N° CAS	NPRI
Acide sulfurique	7664-93-9	Listed

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable

Préparé par: NAPRAC

Conseils supplémentaires: Aucune

AVIS AU LECTEUR: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.